

7 décembre 2009

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue au complexe municipal, lundi, le 7 décembre 2009 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Jean-Claude Dumas

Madame la conseillère: Sylvie Breton

Messieurs les conseillers : Julio Carrier
Réjean Giard
Marc Lavertu

Tous membres du conseil et formant quorum. Madame Renée-Claude Leroux et Monsieur Raynald Breton sont absents.

M. Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier, est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 et de la séance extraordinaire du 30 novembre 2009
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance
9. Résolutions
 - 9.1 Engagements de crédits
 - 9.2 Ressources humaines
 - 9.3 Adhésion 2010 - Québec Municipal
 - 9.4 Acceptation des appels d'offre - Plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire et pluvial du secteur centre de la municipalité de Weedon
 - 9.5 Élections scolaires-municipales simultanées
 - 9.6 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2010
 - 9.7 Aménagement - garage secteur St-Gérard
 - 9.8 Achat de terrain – secteur Fontainebleau
 - 9.9 C.P.T.A.Q.
 - 9.10 Réduction de vitesse – rue Roy Sud

- 10. Avis de motion
 - 10.1 Avis de motion - Règlement de taxation 2010
- 11. Règlement
 - 11.1 Règlement décrétant des travaux pour la réfection des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire et pluvial du secteur centre de la municipalité de Weedon et autorisant un emprunt à cette fin
- 12. Varia
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

2009-209

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit et est adopté.

#3

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 et de la séance extraordinaire du 30 novembre 2009 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux ;

2009-210

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 et de la séance extraordinaire du 30 novembre et que lesdits procès-verbaux soient et sont acceptés, tels que présentés.

#4

RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans les comités respectifs.

#5

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général/secrétaire-trésorier Monsieur Émile Royer dépose la situation budgétaire au 30 novembre 2009. De plus, M. Royer, président des élections 2009, dépose la divulgation des contributions électorales des deux candidats à la mairie ainsi que la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil. M. Royer dépose la liste des employés occasionnels qu'il a dû embaucher pour un surplus de travail à effectuer : Fernand Demontigny, Marcel Jaggie, Dave Bolduc, Yannick Laprise, Jonathan Mercier.

#6

INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

Des questions sur les exigences de Village Relais et sur le trottoir de la rue des Érables.

#7

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

# chèque	Date	Nom	Description	Montant
200901005	2009-11-15	STT de la Municipalité de Weedon	remises de l'employeur réduit-1	337.36 \$

# chèque	Date	Nom	Description	Montant
200901006	2009-11-15	Caisse Pop Desjardins de Weedon	remises de l'employeur réduit-1	2,438.64 \$
200901007	2009-11-15	Ministre du Revenu du Québec	remises de l'employeur réduit-1	6,591.00 \$
200901008	2009-11-15	Receveur Général du Canada	remises de l'employeur réduit-1	2,971.44 \$
200901009	2009-11-15	CARRA	remises de l'employeur ordinaire-1	673.00 \$
200901010	2009-11-15	STT de la Municipalité de Weedon	remises de l'employeur ordinaire-1	45.42 \$
200901011	2009-11-15	Caisse Pop Desjardins de Weedon	remises de l'employeur ordinaire-1	213.90 \$
200901012	2009-11-15	Ministre du Revenu du Québec	remises de l'employeur ordinaire-1	1,583.76 \$
200901013	2009-11-15	Receveur Général du Canada	remises de l'employeur ordinaire-1	654.29 \$
200901020	2009-11-10	Boutique Janorel 2005	autres primes	109.32 \$
200901021	2009-11-10	Entreprise Terco Plus Inc.	projet no. 5(aqueduc/égout) stg	74,474.45 \$
200901022	2009-11-10	Oxygène Bois-Francis Inc.	autrse loisirs	937.91 \$
200901026	2009-11-10	Steve Tardif	buffet lors de la journée du scrutin	200.00 \$
200901027	2009-11-10	SONIC	essence /huile à chauffage	3,900.36 \$
200901028	2009-11-10	Alsco Corp.	service de buanderie	117.81 \$
200901029	2009-11-10	Restau-Service Drummondville Inc.	village relais	584.69 \$
200901030	2009-11-10	Robert Blouin	frais déplacement personnel	57.00 \$
200901031	2009-11-10	Graymont (QC) Inc.	gravier halte routière	360.25 \$
200901032	2009-11-10	Hydro-Québec	éclairage public	2,102.19 \$
200901033	2009-11-11	CAMO	loisirs et cultrue	150.00 \$
200901034	2009-11-11	Multi Pneus/Batteries Expert	pièces aqueduc font	73.37 \$
200901035	2009-11-11	Fondation Pauline Beaudry	autres loisirs	100.00 \$
200901036	2009-11-18	Pitney Bowes/ Groupe Mondial des	frais de location/timbreuse	313.72 \$
200901037	2009-11-18	Cégep de Drummondvile	formation incendie	240.00 \$
200901038	2009-11-18	Centre de Gestion de l'équipement		1,779.21 \$
200901040	2009-11-18	Centre de Gestion de l'équipement	clé en mais oct /rép.machinerie	33,684.42 \$
200901041	2009-11-18	*Bell Canada	tél usine filtration	120.72 \$
200901042	2009-11-18	Bell Mobilité Inc.	h.v. tél /cel maire	280.40 \$
200901043	2009-11-18	Pitney Works	frais de recharge timbreuse	240.75 \$
200901044	2009-11-18	Bell Canada	compte du mois	780.94 \$
200901045	2009-11-18	Hydro-Québec	électricité parc/bâtiment	6,785.35 \$
200901046	2009-11-18	Multi Meubles Sévigny	entretien bâtiment	1,876.07 \$
200901047	2009-11-19	Lévis Gagné	correction taux réduit/taux ordinaire	102.58 \$
200901048	2009-11-19	Jean-Claude Dumas	frais déplacement maire	165.00 \$
200901049	2009-11-26	Émile Royer	frais déplacement personnel	148.56 \$
200901050	2009-11-26	Nancy Bibeau	remb de taxes	55.07 \$
200901051	2009-11-26	Claude Lacroix	vêtement de travail	360.94 \$
200901052	2009-11-26	Luc Chabot/Nancy Lafortune	remb de taxes	855.04 \$
200901053	2009-11-26	*Hydro-Québec		325.08 \$
200901055	2009-11-26	*Hydro-Québec	éclairage des rues	487.62 \$
200901056	2009-11-26	Informatique INPRO	fourn. Informatique	161.69 \$
200901057	2009-11-26	Impressions Haut St-Francois	four de bureau/papeterie élections	1,101.53 \$
200901058	2009-11-26	Les Pavages St-Francois (1992)Inc.	réparation d'asphalte dans les rues	30,937.99 \$
200901059	2009-11-26	Turcotte 1989 Inc.	pièces aqueduc wee/stg	3,424.40 \$
200901060	2009-11-26	Environnement E.S.A. Inc.	service main d'œuvre	1,382.72 \$
200901061	2009-11-26	Denis Lessard	location machineie	592.59 \$
200901062	2009-11-26	Produits Chimiques CCC LTEE	usine épur.produit chimique	1,143.77 \$
200901063	2009-11-26	Laboratoires d'analyse S.M.Inc	analyse d'eau usée et potable	811.80 \$
200901064	2009-11-26	Hydro-Québec		7,179.24 \$
200901066	2009-11-30	Hydro-Québec		7,016.88 \$
200901067	2009-12-07	Fonds de l'information foncière	urb. Divers	36.00 \$
200901068	2009-12-07	Fédération Québécoise des Mun.	frais de poste	43.17 \$
200901069	2009-12-07	JC Bibeau Electrique Inc.	entretien de bâtiment	79.01 \$
200901070	2009-12-07	Jean-Louis Blanchette	autres primes	19.85 \$
200901071	2009-12-07	Boutique Janorel 2005	autres primes/Alain	319.20 \$
200901072	2009-12-07	Centre Culturel de Weedon	centre culturel	5,000.00 \$
200901073	2009-12-07	SSQ,Société d'assurance-vie Inc.	assurance groupe	3,427.66 \$
200901074	2009-12-07	Le Journal des PME	publicité	276.54 \$
200901075	2009-12-07	Le Groupe A&A Sherbrooke	photocopieur	80.36 \$
200901076	2009-12-07	Maryse Grenier	frais déplacement formation	77.83 \$

# chèque	Date	Nom	Description	Montant
200901077	2009-12-07	Ville de Cookshire-Eaton	projet sentinelle 09	5,009.00 \$
200901078	2009-12-07	Raynald Breton	dép élu	24.00 \$
200901079	2009-12-07	Cartes Citi Canada Inc.	fourniture de bureau	195.41 \$
200901080	2009-12-07	Mégaburo Inc.	ameublement	236.47 \$
200901081	2009-12-07	L'Inter Marché de Weedon	divers incendie/articles ménagers	77.75 \$
200901082	2009-12-07	Aréo-Feu Ltée	équipement incendie	1,766.44 \$
200901083	2009-12-07	CMP Mayer Inc.	équipement incendie	862.14 \$
200901084	2009-12-07	Centre d'extincteur SL	équip incendie	10.16 \$
200901085	2009-12-07	Service d'Extincteurs Sherbrooke		257.73 \$
200901087	2009-12-07	Service d'extincteurs de Thetford	équipement incendie	257.73 \$
200901088	2009-12-07	Soudure Roger Fontaine	usine filtration wee	54.74 \$
200901089	2009-12-07	Transport Denis Cloutier	location de machinerie	592.59 \$
200901090	2009-12-07	S.C.A. Weedon	ent mach/essence/ent bat	1,723.02 \$
200901091	2009-12-07	J. N. Denis Inc.	pièces de mach/glissade/inc mach	9,551.12 \$
200901092	2009-12-07	Les Bétons L. Barolet Inc.	loc mach/four parc stg	13,277.66 \$
200901093	2009-12-07	Scies à chaîne/ Claude Carrier	outils	361.09 \$
200901094	2009-12-07	Thetford Gaz Service Inc.	bnd propane	92.43 \$
200901095	2009-12-07	Les Constructions Léo Barolet Inc.	fossé	13,048.35 \$
200901096	2009-12-07	Robitaille Equipement Inc.	pièces mach. Hiver	1,110.69 \$
200901097	2009-12-07	Les Services de Gestion SGT Inc.	projet 5	14,340.77 \$
200901098	2009-12-07	Terratube Inc.	usine épur ent stg	4,289.25 \$
200901099	2009-12-07	Kalitec Signalisation	village relais	344.28 \$
200901100	2009-12-07	Paul-Émile Poirier	pièces chauffage caserne weedon	179.42 \$
200901101	2009-12-07	Ecole Notre-Dame du Sacré-Cœur	loisirs et culture	1,500.00 \$
200901102	2009-12-07	Réal Huot Inc.	autres loisirs	98.51 \$
200901103	2009-12-07	Sanikure Inc.	épuration weedon/st-gérard	6,112.18 \$
200901104	2009-12-07	Régie Inter. Sanitaire des Hameaux	entente régie sanitaire	14,715.75 \$
200901105	2009-12-07	Inst. Electrique G. Croteau Inc.	usine épur stg	196.46 \$
200901106	2009-12-07	Gratec Limited	usine épur entretien stg	577.92 \$
200901107	2009-12-07	J. Marc Laroche Inc.	entretien réseau électrique	483.11 \$
200901108	2009-12-07	Produits Chimiques CCC LTEE	usine épuration stg	970.69 \$
200901109	2009-12-07	Alsco Corp.	service de buanderie	114.70 \$
200901110	2009-12-07	Propane GRG Inc.	propane garage stg	352.36 \$
200901111	2009-12-07	M.R.C. du Haut St-François	fourn inf./ordures/urbanisme	8,046.61 \$
200901112	2009-12-07	Quincaillerie N.S. Girard Inc.	facture du mois	1,766.32 \$
200901113	2009-12-07	Daniel Morrissette	loisirs autres	150.00 \$
200901115	2009-12-07	Hydro-Québec	compte du mois	7,016.88 \$
Sous-total des chèques émis				320,153.59 \$
Chèque annulé				
200901039	2009-11-18	Centre de Gestion de l'équipement	annule le chèque 200901039	1,779.21 \$
200901054	2009-11-26	*Hydro-Québec	annule le chèque 200901053	325.08 \$
200901065	2009-11-26	Hydro-Québec	annule le chèque 200901064	7,179.24 \$
200901114	2009-11-30	Hydro-Québec	annule le chèque 200901066	7,016.88 \$
200901086	2009-12-07	Service d'Extincteurs Sherbrooke	annule le chèque 200901085	257.73 \$
Total des chèques émis				303,595.45 \$

2009-211

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 344 031.18 \$ soit et est acceptée :

Municipalité / salaires :	40 435.73 \$
Municipalité / opérations courantes :	303 595.45 \$
	=====
Total	344 031.18 \$

Le directeur général / secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir ces dépenses.

#8

CORRESPONDANCE

1. Projet Sentinelle 2009 – Facturation à chacune des municipalités participantes
2. CHUS – Rapports annuels 2008-2009
3. Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton – Résolution pour le directeur général des élections
4. Commission scolaire des Hauts-Cantons – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
5. Municipalité de Ham-Sud – Résolution déneigement de la route 257 Nord

2009-212

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la correspondance soit versée aux archives municipales.

#9

RÉSOLUTIONS

#9.1

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2009;

2009-213

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période du mois de décembre 2009;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	1 000.00 \$
TRANSPORT ROUTIER :	0.00 \$
HYGIENE DU MILIEU :	300.00 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRAIN :	150.00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	100.00 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	1 000.00 \$
	=====
	2 550.00 \$

#9.2

RESSOURCES HUMAINES

2009-214

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que Monsieur Jean-Louis Blanchette soit et est nommé salarié régulier à temps complet (salarié permanent) à la date des présentes.

#9.3

ADHÉSION 2010 - QUÉBEC MUNICIPAL

2009-215

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renouveler pour l'exercice financier 2010, notre adhésion annuelle à Québec Municipal et ce pour un montant de cinq cents dollars (500 \$) plus les taxes applicables.

#9.4

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS – PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES D’EAU POTABLE ET D’ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL DU SECTEUR CENTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Deux entreprises ont répondu à l’appel d’offres :

1. Génie Pur..... 97 000.00 \$
2. Teknika HBA 92 771.96 \$

2009-216

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Breton

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que le conseil de la municipalité de Weedon accepte que la soumission de Teknika HBA, étant la plus basse conforme, soit et est retenue pour la réalisation des plans et devis pour la réfection des conduites d’eau potable et d’égout sanitaire et pluvial du secteur centre de la municipalité de Weedon.

#9.5

ÉLECTIONS SCOLAIRES-MUNICIPALES SIMULTANÉES

ATTENDU QU’ au lendemain des dernières élections générales municipales, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) diffusait un communiqué réitérant sa demande au gouvernement pour que les travaux soient enclenchés rapidement en vue de la tenue d’élections scolaires-municipales dès 2013.

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a adopté deux résolutions s’opposant à la tenue d’élections scolaires-municipales — juin 2007 et juin 2008 — et ceci, tant que la preuve ne serait pas établie que cet arrimage serait bénéfique à la démocratie dans son ensemble.

ATTENDU QUE l’élection au niveau municipal renferme son lot de contraintes considérant qu’un électeur, dans un nombre grandissant de cas, doit voter à la fois pour le conseiller de son district municipal, le maire de la municipalité locale et le préfet de la municipalité régionale de comté. L’éventualité d’ajouter l’élection d’un commissaire et d’un président de commission scolaire élu au suffrage universel, selon un découpage électoral tout autre, nous semble pour l’instant, une commande irréaliste pour les mécanismes et les outils actuellement en place.

ATTENDU QUE le recrutement du personnel électoral pourrait représenter un écueil considérable au regard des difficultés croissantes auxquelles ont eu à faire face les présidents d’élections aux municipales de 2005 et 2009.

2009-217

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que le conseil municipal demande l’appui de la députée Madame Johanne Gonthier afin d’empêcher toute modification

législative précipitée permettant des élections scolaires et municipales simultanément.

#9.6 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2010**

2009-218 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la municipalité de Weedon adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2010 comme suit :

Janvier	11 janvier 2010	Juillet	5 juillet 2010
Février	1 ^{er} février 2010	Août	9 août 2010
Mars	1 ^{er} mars 2010	Septembre	13 septembre 2010
Avril	5 avril 2010	Octobre	4 octobre 2010
Mai	3 mai 2010	Novembre	1 ^{er} novembre 2010
Juin	7 juin 2010	Décembre	6 décembre 2010

#9.7 **AMÉNAGEMENT – GARAGE SECTEUR ST-GÉRARD**

2009-219 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Weedon autorise l'aménagement du garage situé dans le secteur St-Gérard, dont l'électricité au coût de dix mille sept cent cinquante dollars (10 750 \$) plus taxes par Gaudreau et fils étant le plus bas prix reçu et formant un total de trente mille dollars (30 000 \$), le tout pris à même le surplus.

#9.8 **ACHAT DE TERRAIN – SECTEUR FONTAINEBLEAU**

2009-220 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Weedon fasse l'acquisition du terrain qui sépare présentement les 2 terrains des loisirs du secteur Fontainebleau dont le numéro de lot est le 3 904 624 vendu par la succession de M. Auréus Paré pour un montant de mille dollars (1 000 \$), que M. Jean-Claude Dumas, Maire et M. Émile Royer, directeur-général soit autorisé à signé le contrat d'achat et que la firme Aubert et Aubert Notaire est mandaté pour la rédaction du contrat.

#9.9 **C.P.T.A.Q.**

ATTENDU QUE Monsieur Mario Magnan, propriétaire des Fermes AGRB, désire aliéner une partie de terrain de 100 pieds par 250 pieds pour permettre au voisin de récupérer un bâtiment et agrandir son terrain ;

ATTENDU QUE le terrain aliéné est une partie du lot 3 471 689, cadastre du Québec, d'une superficie de 27.80 hectares ;

ATTENDU QUE cette vente ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur ;

2009-221 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon appuie la demande pour l'aliénation d'une partie de terrain de Monsieur Mario Magnan.

#9.10 **RÉDUCTION DE VITESSE – RUE ROY SUD**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs plaintes et demandes concernant la limite de vitesse sur la rue Roy Sud ;

ATTENDU QUE depuis l'entrée en vigueur des articles 79 et 80 du projet de loi no 42, sanctionné le 21 décembre 2007, une municipalité n'est plus tenue d'obtenir l'approbation du ministre des Transports pour l'entrée en vigueur d'un règlement ou d'une ordonnance relative à la vitesse.

2009-222 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon réduise la vitesse permise à 30 km/heure sur la rue Roy Sud du secteur St-Gérard pour la sécurité des citoyens.

#10. **AVIS DE MOTION**

#10.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE TAXATION 2010**

Avis de motion est donné par Monsieur Marc Lavertu qu'à sa prochaine séance ou à une subséquente le règlement de taxation pour l'année 2010 sera adopté.

#11. **RÈGLEMENT**

#11.1 **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL DU SECTEUR CENTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WEEDON ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN**

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon doit procéder à la réfection de conduites d'eau jugée prioritaire dans le plan d'intervention des infrastructures municipales dont les normes furent établies par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) ;

ATTENDU QUE la municipalité a présenté une demande de subvention dans le cadre du programme PRECO ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé aux études et expertises requises ;

ATTENDU QU' un avis de motion pour la présentation du règlement a été donné lors d'une séance ordinaire du conseil le 14 septembre 2009 ;

2009-223 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le présent règlement portant le # 2009-008 est adopté et que le conseil municipal ordonne et statue ce qui suit :

- ARTICLE 1 :** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
- ARTICLE 2 :** Le présent règlement porte le # 2009-008 et le titre se lit comme suit : « Règlement décrétant des travaux pour la réfection des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire et pluvial du secteur centre de la municipalité de Weedon et autorisant un emprunt à cette fin ».
- ARTICLE 3 :** Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter tous les travaux de réfection des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire et pluvial propres à desservir le secteur centre de la municipalité de Weedon. Les travaux sont plus amplement décrits au document joint, au présent règlement pour en faire partie intégrante, identifiés comme l'annexe A par les mots suivants : « Reconstruction des services municipaux sur le 2^{ème} Avenue (route 112) ».
- ARTICLE 4 :** Aux fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser jusqu'à concurrence d'une somme de quatre millions trois cent neuf mille dollars (4 309 000 \$) toutes taxes comprises et avant ristourne de taxes, le détail des dépenses étant plus amplement décrit à l'annexe A.
- ARTICLE 5 :** Afin d'acquitter le coût estimé des travaux, soit la somme de quatre millions trois cent neuf mille dollars (4 309 000 \$), le conseil est autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de cette somme et sur une période de 20 ans.
- ARTICLE 6 :** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable dont tout ou partie est située à l'intérieur du bassin de taxation montré par un liséré rouge à l'annexe B, jointe au présent règlement, pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est le propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Immeuble résidentiel

Pour le premier logement dans un même immeuble.....	1 unité
Pour chaque logement additionnel dans un même immeuble.....	0,6 unité
Pour un point de service situé à l'intérieur d'un logement, à l'exception d'une activité salon de coiffure.....	0,5 unité
Pour un point de service situé à l'intérieur d'un logement qui est un salon de coiffure.....	1 unité

Immeuble commercial

Pour chaque local distinct :

Pour le premier local utilisé pour des services professionnels ou d'affaires dans un même immeuble	1 unité
Pour chaque local additionnel utilisé pour des fins de services professionnels ou d'affaires dans un même immeuble	0,5 unité
Club de curling.....	2 unités
Épicerie	5 unités
Lave-auto	1,5 unité/porte de garage
Restaurant.....	2 unités
Station-service.....	1,5 unité
Dépanneur et station-service.....	1,5 unité
Station-service et réparation.....	2 unités
Atelier de réparation mécanique	1,5 unité
Bar	2 unités
Hôtel, motel, gîte touristique ou autres usages semblables..	0,2 unité par chambre
Pâtisserie-boulangerie	1,5 unité
Salon de coiffure	1,5 unité
Établissement financier	1,5 unité
Garderie.....	2 unités
Résidence pour personnes âgées	0.2 unité par chambre
Aréna.....	8 unités
Piscine publique extérieure	10 unités
Nettoyeur.....	2 unités
Buanderie type libre-service	1 unité par 4 machines à laver
Camping	5 unités
Tout autre local commercial	1 unité

Immeuble industriel pour chaque industrie

0-25 employés	2 unités
26-50 employés	4 unités
51-75 employés	6 unités
76 employés et plus.....	8 unités

Immeuble agricole

Par bâtiment agricole raccordé au réseau.....	3 unités
---	----------

Autres immeubles

Terrain vacant	0,5 unité
Établissement d'enseignement :	
0-25 étudiants.....	2 unités
26-50 étudiants.....	4 unités
51-75 étudiants.....	6 unités
76 étudiants et plus.....	8 unités
Tout autre immeuble	1 unité

ARTICLE 7 : Aux fins de la catégorie immeuble résidentiel de l'article 6, un logement comprend une maison unifamiliale, détachée ou en rangée, un appartement ou un ensemble de pièces où l'on tient feu et lieu et qui comporte une entrée par l'extérieur ou par un hall commun, dont l'usage est exclusif aux occupants et où l'on ne peut communiquer directement d'une unité à l'autre sans passer par un hall commun ou par l'extérieur.

ARTICLE 8 : Aux fins de la catégorie immeuble résidentiel de l'article 6, est considéré comme un point de service, toutes activités reliées aux :

- a) services personnels, soient les instituts de beauté et les salons de coiffure ;
- b) services professionnels, soient les bureaux de dentistes ainsi que les professions reliées à la santé animale.

Si les conditions suivantes sont respectées :

- 1- ces activités sont pratiquées au sein de son propre logement ;
- 2- l'aire de plancher du logement utilisée à ces fins, incluant l'entreposage de produits, est inférieure à trente pour cent (30 %) ;
- 3- lorsque l'aire du plancher du logement utilisée à ces fins, incluant l'entreposage de produits, est supérieure ou égale à trente pour cent (30 %), cette activité est considérée être exercée dans un local distinct et ainsi tarifée distinctement du logement dans lequel il se trouve.

ARTICLE 9 : Aux fins de catégorie immeuble commercial de l'article 6, est considéré comme un local distinct, tout local qui comporte une entrée par l'extérieur ou par un hall commun :

- a) dont l'usage est exclusif aux occupants, et
- b) où on ne peut communiquer directement d'une unité à l'autre sans passer par un hall commun ou par l'extérieur.

Malgré ce qui précède, un local est également considéré comme distinct d'un autre même si on communique directement d'une unité à l'autre et ce, sans passer par un hall commun ou par l'extérieur, si les unités sont occupées par des personnes, entreprises, sociétés ou compagnies distinctes.

ARTICLE 10 : Aux fins de la catégorie autres immeubles de l'article 6, un terrain vacant signifie une unité d'évaluation non construite sur laquelle il est permis d'ériger un bâtiment principal conformément aux règlements d'urbanisme.

- ARTICLE 11 :** Sous réserve des articles 7 à 10, si un immeuble comporte plus d'un usage tarifé selon l'article 6, le propriétaire de l'immeuble est assujéti à l'égard de l'immeuble dont il est le propriétaire à tous les tarifs applicables à cet immeuble.
- ARTICLE 12 :** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
- Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.
- ARTICLE 13 :** Le conseil affecte à l'avance à la réduction de l'emprunt et au paiement des dépenses décrétées au présent règlement toute somme que la Municipalité récupérera des autorités fiscales, notamment, au titre de la TPS, en relation avec une partie ou la totalité des dépenses décrétées au présent règlement.
- ARTICLE 14 :** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.
- ARTICLE 15 :** Le conseil est autorisé à acquérir aux fins du présent règlement de gré à gré ou expropriation tout immeuble ou servitude nécessaire à la réalisation des travaux.
- ARTICLE 16 :** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Émile Royer, g.m.a.

Directeur général / Secrétaire trésorier

Jean-Claude Dumas

Maire

ANNEXE A

Coûts des travaux et répartition Municipalité/MTQ

Propriétaire /Client : Ville de Weedon

Projet : Reconstruction des services municipaux sur la route 112 (2e Avenue)

N° de dossier : WECM-078

Date : 17 août 2009

Révisé le 2009-11-08



Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée (a)	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)	%	Quota-part municipale	%	Quota-part du MTQ pour pluvial et voirie
1	SEGMENT 14 (entre la rue Barolet et la rue St-Jarvier)								
1.1	Eau potable								
1.1.1	Démantèlement des conduites et accessoires existants			forfaitaire	12 000,00 \$	100%	12 000,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.2	Alimentation temporaire avec protection incendie			forfaitaire	24 000,00 \$	100%	24 000,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.3	Conduite 250 mm ø	m	350	192,00 \$	67 200,00 \$	100%	67 200,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.4	Conduite 150 mm ø	m	30	144,00 \$	4 320,00 \$	100%	4 320,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.5	Vanne 250 mm ø	unité	5	3 360,00 \$	16 800,00 \$	100%	16 800,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.6	Vanne 150 mm ø	unité	4	1 440,00 \$	5 760,00 \$	100%	5 760,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.7	Coudes 250 mm ø	unité	4	600,00 \$	2 400,00 \$	100%	2 400,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.8	Té 250 x 250 x 150 mm ø	unité	2	900,00 \$	1 800,00 \$	100%	1 800,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.9	Té 250 mm ø	unité	1	960,00 \$	960,00 \$	100%	960,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.10	Croix 250 mm ø	unité	1	1 020,00 \$	1 020,00 \$	100%	1 020,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.11	Réduit 250 x 150 mm ø	unité	2	600,00 \$	1 200,00 \$	100%	1 200,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.12	Poteau d'incendie	unité	2	4 320,00 \$	8 640,00 \$	100%	8 640,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.13	Raccordement à l'existant	unité	3	2 400,00 \$	7 200,00 \$	100%	7 200,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.14	Unité de branchement 20 mm ø	unité	14	420,00 \$	5 880,00 \$	100%	5 880,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.15	Branchement 20 mm ø	m	140	66,00 \$	9 240,00 \$	100%	9 240,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.16	Unité de branchement 25 mm ø	unité	1	510,00 \$	510,00 \$	100%	510,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.17	Branchement 25 mm ø	m	10	72,00 \$	720,00 \$	100%	720,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.18	Unité de branchement 50 mm ø	unité	1	680,00 \$	680,00 \$	100%	680,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.19	Branchement 50 mm ø	m	10	90,00 \$	900,00 \$	100%	900,00 \$	0%	0,00 \$
1.1.20	Nettoyage, désinfection et essais des conduites (BNQ 1809-307/2004 (R2007), section 11)	m	380	12,00 \$	4 560,00 \$	100%	4 560,00 \$	0%	0,00 \$
	Sous-total - Eau potable				175 770,00 \$		175 770,00 \$		0,00 \$
1.2	Égout sanitaire								
1.2.1	Démantèlement des conduites et accessoires existants	m	120	forfaitaire	3 000,00 \$	100%	3 000,00 \$	0%	0,00 \$
1.2.2	Conduite 250 mm ø	m	120	180,00 \$	21 600,00 \$	100%	21 600,00 \$	0%	0,00 \$
1.2.3	Rigard 900 mm ø	m	3	5 040,00 \$	15 120,00 \$	100%	15 120,00 \$	0%	0,00 \$
1.2.4	Raccordement à l'existant	unité	2	2 400,00 \$	4 800,00 \$	100%	4 800,00 \$	0%	0,00 \$
1.2.5	Unité de branchement 135 mm ø	unité	4	330,00 \$	1 320,00 \$	100%	1 320,00 \$	0%	0,00 \$
1.2.6	Branchement 135 mm ø	unité	40	120,00 \$	4 800,00 \$	100%	4 800,00 \$	0%	0,00 \$
1.2.7	Nettoyage, inspection TV et essais d'anchérisse	unité	115	25,20 \$	2 898,00 \$	100%	2 898,00 \$	0%	0,00 \$
	Sous-total - Égout sanitaire				53 538,00 \$		53 538,00 \$		0,00 \$

Coûts des travaux et répartition Municipalité/MTQ

Propriétaire /Client : Ville de Weedon

Projet : Reconstruction des services municipaux sur la route 112 (2e Avenue)

N° de dossier : WECM-078

Date : 17 août 2009

Révisé le 2009-11-08



Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée (a)	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (c = a x b)	%	Quote-part municipale	%	Quote-part du MTQ pour pluvial et voirie
2.3	Egout pluvial								
2.3.1	Démantèlement des conduites et accessoires existants			forfaitaire	6 000,00 \$	0%	0,00 \$	100%	6 000,00 \$
2.3.2	Conduite 750 mm ø	m	30	600,00 \$	18 000,00 \$	0%	0,00 \$	100%	18 000,00 \$
2.3.3	Conduite 600 mm ø	m	60	408,00 \$	24 480,00 \$	0%	0,00 \$	100%	24 480,00 \$
2.3.4	Conduite 450 mm ø	m	130	270,00 \$	35 100,00 \$	0%	0,00 \$	100%	35 100,00 \$
2.3.5	Conduite 375 mm ø	m	400	240,00 \$	96 000,00 \$	0%	0,00 \$	100%	96 000,00 \$
2.3.6	Conduite 200 mm ø	m	60	162,00 \$	12 960,00 \$	0%	0,00 \$	100%	12 960,00 \$
2.3.7	Regard 900 mm	unité	8	5 040,00 \$	40 320,00 \$	0%	0,00 \$	100%	40 320,00 \$
2.3.8	Regard 1200 mm	unité	2	6 000,00 \$	12 000,00 \$	0%	0,00 \$	100%	12 000,00 \$
2.3.9	Regard 1500 mm	unité	1	8 400,00 \$	8 400,00 \$	0%	0,00 \$	100%	8 400,00 \$
2.3.10	Pulsard	unité	7	3 000,00 \$	21 000,00 \$	0%	0,00 \$	100%	21 000,00 \$
2.3.11	Unité de branchement 135 mm ø	unité	25	330,00 \$	8 250,00 \$	0%	0,00 \$	100%	8 250,00 \$
2.3.12	Branchement 135 mm ø	m	250	72,00 \$	18 000,00 \$	0%	0,00 \$	100%	18 000,00 \$
2.3.13	Nétoyage, inspections et vérifications (ENQ 1809-300(2004) (R2007))	m	620	25,20 \$	15 624,00 \$	0%	0,00 \$	100%	15 624,00 \$
	Sous-total - Egout pluvial				316 134,00 \$		0,00 \$		316 134,00 \$
2.4	Voie								
2.4.1	Terrassement et préparation de l'infrastructure	m ²	9 425	9,60 \$	90 480,00 \$	37%	33 477,60 \$	63%	57 002,40 \$
2.4.2	Fondations								
2.4.2.1	Démolition des trottoirs existants	m	500	24,00 \$	12 000,00 \$	37%	4 440,00 \$	63%	7 560,00 \$
2.4.2.2	Sous-fondation (600 mm)	m ²	9 425	19,20 \$	180 960,00 \$	37%	66 955,20 \$	63%	114 004,80 \$
2.4.2.3	Fondation (250 mm)	m ²	9 425	15,00 \$	141 375,00 \$	37%	52 308,75 \$	63%	89 066,25 \$
2.4.3	<u>Accessoires existants à ajuster avant pavage</u>								
2.4.3.1	Regard existant à	unité	3	3 000,00 \$	9 000,00 \$	37%	3 330,00 \$	63%	5 670,00 \$
2.4.4	Pavage								
2.4.4.1	Revêtement bitumineux - couche de base (100mm)	t	1 740	168,00 \$	292 320,00 \$	37%	108 158,40 \$	63%	184 161,60 \$
2.4.4.2	Liant d'accrochage	m ²	7 065	1,20 \$	8 478,00 \$	37%	3 145,74 \$	63%	5 332,26 \$
2.4.4.3	Revêtement bitumineux - couche de roulement (50mm)	t	1 045	168,00 \$	175 560,00 \$	37%	64 957,20 \$	63%	110 602,80 \$

ANNEXE B



#12 **VARIA**

#13 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#14 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2009-224 À 20 h 15, Monsieur Julio Carrier propose la levée de cette séance ordinaire.

Émile Royer, g.m.a.

Directeur général / Secrétaire-trésorier

Jean-Claude Dumas

Maire